



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 039-253900633-20241023-23102024_6CS-DE



SEANCE du 23 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice : 53

Présents : 33

Excusés : 20

Date convocation : 14 octobre 2024

Date affichage : 4 novembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : JEANNEROD G, CROISERAT JL, SANCEY P, PANNAUX J, FICHERE JP, MANGIN I, BREMOND G, GUERRIN B, GUIBELIN H, HOFFMANN M, LAGNIEN J, MATHIOT A, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, ROBERT JC.

Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, DAUNE M, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.

Communauté de Communes du Val d'Amour : DUGOIS C, HENRIOUD G, PICHON JC, MASUYER C.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, FLUCHON E, GARNIER JN, LAGALICE C, LEFEVRE N.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, CALINON S, CHAMPANHET S, CHAUCHEFOIN G, FERNOUX-COUTENET G, JEANNEAUX C, LACROIX O.

Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, CHANCENOTTE A, GOUNAND A.

Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEGAY P, DEJEUX A, FRAICHARD A, THERY J.

Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, GUILLEMOT J, JOBELIN A, SCHMIEDER M.

Secrétaire de séance : Monsieur DUGOIS Christophe.

Délibération n° 23102024-6cs

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire de l'année 2025

Conformément à l'article L2312 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Président invite le Conseil Syndical à tenir son Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2025.

Il est rappelé que le ROB vise à éclairer le vote des élus sur le budget du SICTOM et à leur apporter en temps utile les informations nécessaires pour les mettre à même d'exercer effectivement leurs pouvoirs de décision à l'occasion du vote du budget primitif. Le ROB doit intervenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget qui est programmé le 11 décembre 2024.

Le Président EXPOSE le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2025.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1- Evolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 1.37% entre le budget primitif 2024 (10 854 k€) et le budget primitif 2025 (11 003 k€).

1.1.1 - Charges à caractère général : évolution des principaux postes de dépense

Les principaux postes sont le carburant, les contrats de prestation et l'entretien du matériel roulant.

- Le poste carburant de 600 k€ au BP2024 passerait à 580 k€ au BP2025 (CA 2024 estimé : 580 k€) : depuis le début de l'année, nous observons une baisse du tarif (1.70 € en janvier contre 1.51 en septembre).
- Les charges d'entretien et maintenance du matériel roulant sont en légère augmentation : 240 k€ (contre 220k€ au BP 2024).
- Les contrats de prestations (Agricompost, 101 souci, ALCG, ASMH, DEMAIN) passerait de 650 k€ au BP2024 à 600 k€ : mise en place de la filière opérationnelle pour le plastique dur, plateforme bois (nouveau marché à compter du 01/01/2025).
- les contrats d'assurances (nouveaux contrats au 01/01/2025) passeraient de 90 k€ au BP2024 à 150 k€ au BP2025.

Les charges à caractère général passeraient de 2 270 k€ au BP2024 à 2 252 k€ au BP2025, soit une baisse de 0.77%.

1.1.2 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont en légère hausse 4 299 k€ au BP2024 et 4 349 k€ au BP2025 (+1,2%).

1.1.3 - Autres charges de gestion courante

Les principaux postes de dépenses dans cette section sont les contributions au SYDOM. Les hypothèses retenues sont :

- prévention (3 € par an et par habitant – stable entre 2024 et 2025)
- l'incinération : passage de 138 € par tonne en 2024 à 147 € par tonne en 2024)
- le tri (passage de 70 à 74 € par tonne entre 2024 et 2025)
- l'enfouissement (maintenu à 81€ par tonne, auquel il convient d'ajouter la hausse de la TGAP : 59€ par tonne en 2023 – 65€ par tonne en 2024).

Il convient de préciser que l'impact du coût du traitement au-delà des tarifs appliqués par le SYDOM dépend des productions de déchets. La comparaison de la situation à fin août entre 2024 et 2023 est la suivante :

Cumul à fin août

En tonnes	Août-23	Août-24	Ecart	Evolution
Déchets résiduels	9 759	9 577	-266	-2%
Déchets recyclables	2 527	2 657	-44	+5.1%
Enfouissement	1 449	1 464	-136	+1%

Ce tableau met en évidence une légère baisse pour la collecte des déchets résiduels, une hausse importante des déchets recyclables, et une quasi-stabilité des déchets enfouis après une très forte baisse les années antérieures. Ainsi, les hypothèses retenues sur les productions de déchets dans le cadre de l'élaboration du ROB sont : une baisse de 2% des déchets résiduels, une hausse de 5% des déchets recyclables et une stabilité pour les déchets enfouis.

Ainsi, les postes relatifs aux contributions versées au SYDOM pour le traitement passeraient au global de 2 520 k€ au BP 2024 à 2 660 k€ (+ 5.08%) :

- Le coût de l'incinération passerait de 1 980 k€ à 2 050 k€ (1 980 k€ en 2023)
- Le coût du tri passerait de 260 k€ à 320 k€ (255 k€ en 2023)
- Le coût de l'enfouissement passerait de 280 k€ à 290 k€ du fait de l'augmentation de la TGAP

1.2 - Evolution des principaux postes de recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmenteraient de 4.98% et passeraient de 10 400 k€ au BP 2024 à 10 918 € au BP 2025.

Au-delà de la contribution des adhérents, la principale source de recettes est composée des recettes issues de la redevance spéciale des professionnels, des collectivités, des prestations réalisées par le SICTOM (caissons à déchets verts), des reventes matières et des soutiens des éco-organismes. Ce poste de recettes passerait de 3 142 K€ au BP 2024 à 3 485 K€ au BP 2025 (CA 2024 estimé à 3 150k€).

- Collecte des professionnels : + 20 k€
- Retour à la hausse des prix de reprise carton, papier, ferraille et du soutien verre
- Soutien filière PMCB : 220 k€
- Soutien ADEME biodéchets : 65 k€

Eu égard aux contraintes budgétaires antérieures, à la hausse des dépenses notamment des assurances, prestations de services et dans la poursuite de l'objectif de réduire le recours aux excédents antérieurs pour équilibrer la section de fonctionnement, il est proposé de retenir un tarif de 84 € par habitant pour l'ensemble du service public de gestion des déchets (collecte, déchèteries, traitement) – soit une hausse de 2.44%.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 - Evolution des principaux postes de dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement augmenteraient de 4% et passeraient de 2 142 k€ au BP2024 à 2 228 k€ au BP2025.

Ce budget d'investissement est en lien avec les projets potentiels en cours de réflexion :

- Suite à l'acquisition du terrain pour l'extension de la déchèterie de Tavaux (fin 2023), une étude sera lancée en 2024 pour le réaménagement du site : 30k€
- Dans le cadre du schéma directeur de collecte, selon les orientations qui seront décidées et la planification envisagée, le cas échéant, il convient de prévoir :
 - L'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères pour un budget de 520 k€ : accélération du programme de renouvellement pour à terme diminuer les coûts d'entretien et maintenance
 - L'acquisition d'un camion ampliroll : 400 k€ (en remplacement de celui de 2010, et afin dans le cadre du futur schéma de collecte de disposer de capacités suffisantes et optimisées pour la collecte des points d'apport volontaire)
 - L'acquisition d'une benne laveuse à biodéchets : 160 k€ (dans le cadre du déploiement de la collecte, nécessité de disposer de 2 bennes)
 - L'acquisition de conteneurs aériens (dans le cadre de la mise en place du schéma de collecte) : 70 k€
 - L'acquisition de composteurs, bioseaux, bacs et bornes biodéchets : 200 k€
 - Le remplacement de colonnes aériennes verre et papier : 20 k€
 - L'acquisition de colonnes enterrées : 40 k€
- Actuellement, une étude est en cours pour aboutir à un schéma directeur d'aménagement du site de Brevans pour la fin d'année. Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 50k€ pour travaux en 2025.
- Au-delà des actions en lien avec des projets structurants, il convient chaque année d'inscrire des investissements pour renouveler, maintenir le parc immobilier (668k€) :
 - Entretien et remplacement de caissons compacteurs pour les déchèteries
 - Renouvellement du parc de bacs
 - Modernisation des équipements des déchèteries
 - Réserve incendie sur la plateforme bois

2.2 - Evolution des recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement décrites ci-dessus conduisent à l'inscription d'un emprunt à hauteur de 774 k€ (contre 884 k€ en 2024), en complément des amortissements. Ce dernier pourra être annulé ou réduit partiellement lors de l'affectation des résultats du compte administratif 2024, mais également des décisions prises sur les dossiers structurants.

De plus, le SICTOM bénéficiera en 2025 des subventions à l'ADEME pour l'étude sur la ressourcerie et de CITEO pour les conteneurs recyclables : 90k€

3) Au regard des orientations précitées, à discuter en séance, les grands axes pourraient s'articuler de la façon suivante :

SYNTHESE		CA 2023	BP 2024	Projet CA 2024	OB 2025
Cotisations adhérents		6 777	7 038	7 050	7 210
Prestations services et pro					
collecte des professionnels		1 391	1 500	1 435	1 600
collectivités		538	546	546	550
associations		21	26	26	30
soutiens et ecoorganisme		844	850	850	1 136
revente matière		189	200	200	200
autres recettes		305	192	253	145
TOTAL PRODUITS	A	10 064	10 352	10 359	10 870
Charges de personnel		4 130	4 299	4 236	4 349
prestation Sydom					
SYDOM prévention		261	261	261	262
SYDOM stockage		264	280	291	290
SYDOM incinération		1 888	1 980	1 980	2 050
SYDOM tri		248	260	276	320
Contrat de prestations					
plateforme déchets verts		245	230	325	280
plateforme bois		129	100	97	10
transport de déchets		36	50	70	50
traitement DDS		47	50	54	
plâtre		50	50	26	55
transport du verre		41	50	39	40
gravats		50	55	46	50
plastiques durs				110	65
divers		57	65	53	50
Carburants		588	600	580	580
Entretien matériel roulant		308	220	220	240
autres charges de fonct. (*)		861	941	941	1 012
TOTAL CHARGES	B	9 202	9 491	9 604	9 703
Autofinancement brut	C= A-B	862	861	755	1 167
i		21	34	18	32
K		159	170	164	170
Annuité ancienne	D	180	204	183	202
Autofinancement net	E= C-D	681	657	573	965
Autres rec.d'inv (FCTVA, subv...)	F	145	145	145	341
Investissements	G	970	2 142	2 284	2 228
besoin de financement	H= G-F-E	143	1 339	1 566	922
Emprunts nouveaux	I		885		775
VAR FDR	J= I+H-G	-143	-455	-1 566	-147

Après avoir entendu l'exposé du Président ; chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Président met au vote :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- **ADOpte** le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025.

Fait à Brevans,
Le 23 octobre 2024

Le Président
Jean-Pascal FICHERE

SICTOM de la Zone de DOLE